



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les grèves à répétition des contrôleurs aériens pénalisent l'attractivité de la France et de ses territoires.**

Le fonctionnement des aéroports est assuré par une chaîne de métiers et de compétences réunissant une multitude d'acteurs. La défaillance d'un seul maillon de la chaîne du service perturbe fortement l'activité aéroportuaire et pénalise, en premier lieu, le passager et le transport aérien français.

Le service de navigation aérienne est un de ces maillons indispensables.

Or, une fois encore, une grève des contrôleurs aériens affecte les aéroports français. Cette nouvelle grève d'une durée de 5 jours devrait entraîner l'annulation de 25 à 33% des vols en provenance et à destination du Sud et de l'Ouest de la France. Sont principalement touchés les vols courts et moyens courriers.

Les grèves des contrôleurs aériens occasionnent des pertes financières importantes pour les plateformes aéroportuaires, portent de sévères coup à l'économie des territoires desservis et dégradent la qualité de service rendu aux passagers en raison des retards et des annulations de vols. Un aéroport est au service de l'attractivité et de l'économie du territoire qu'il dessert. Les grèves à répétition des contrôleurs aériens pénalisent donc avant tout l'attractivité de la France et de ses territoires.

L'UAF entend dénoncer la culture de grève du contrôle aérien français.

L'UAF réclame également l'application des principes de la loi DIARD aux contrôleurs de navigation aérienne. Si les contrôleurs aériens sont soumis au service minimum, ils échappent en effet aux principes de la loi DIARD de déclaration préalable et de prévisibilité du nombre de grévistes.

Il est impératif pour le transport aérien, les aéroports français et les territoires français de pouvoir compter sur un service de navigation aérienne fiable, efficace et compétitif.

***A propos de l'UAF :*** Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité.

*Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe).*

*Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.*

#### **Contact Presse UAF :**

Carine Monéger-Chargée de communication-Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93  
c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : [www.aeroport.fr](http://www.aeroport.fr)